



STRATEGIE EMPLOI DE LA F.F.R.

Au titre de la campagne Emplois 2021
de l'Agence Nationale du Sport

Recherche de complémentarité entre les projets sportifs
territoriaux (PST) et les projets sportifs fédéraux (PSF)
et participation à la concertation territoriale.

Références : notes A.N.S. DFT-2021-01 et 2021-02.



La professionnalisation des associations affiliées à la fédération française de rugby constitue un levier de nature à leur permettre de mieux relever les nombreux défis auxquelles elles sont confrontées.

À ce titre, la sollicitation des aides proposées par l'Agence nationale du sport doit être envisagée non comme une simple opportunité financière, mais bien comme un facteur facilitant une démarche qui vise à pérenniser le poste concerné. Elle doit s'intégrer dans le projet associatif, le nourrir et ambitionner de participer à son renforcement, dans sa double dimension sportive et fonctionnelle.

Le management impliqué par la présence d'un salarié doit être envisagé et défini par les dirigeants avant la signature du contrat de travail.

Les clubs, comités départementaux et ligues de la FFR sont tellement diversifiés à l'échelle du territoire métropolitain et ultramarin qu'il est difficile d'établir un profil-type de poste méritant un soutien financier. La FFR entend toutefois préciser les grandes lignes des projets de création qu'elle souhaite voir soutenus en priorité.

Sauf exception dûment expliquée, ce sont des postes d'éducateurs et d'éducatrices sportives qui doivent être soutenus. Le recrutement d'éducatrices et leur présence quotidienne à des postes à responsabilité sont un enjeu majeur pour le développement de notre sport.

L'emploi doit tout d'abord bien évidemment répondre aux priorités de l'Agence nationale du sport, qui sont aussi celles de nombreuses collectivités et de la FFR : permettre dans tous les territoires l'accueil de tous les publics pour jouer au rugby sous toutes ses formes.

La pratique compétitive reste la forme de pratique privilégiée et la plus demandée par les licencié(e)s – la crise sanitaire nous l'a rappelé – mais elle doit être enrichie de toutes les autres formes de pratiques qu'il est désormais inutile d'énumérer. Ces formats diversifiés permettent soit d'amener de jeunes pratiquants à une pratique compétitive à XV ou à 7, soit de les conserver quand il n'est plus raisonnable de pratiquer en compétition pour des raisons d'âge ou de sécurité. Elles permettent aussi aux parents ou à des publics plus occasionnels, qui s'impliquent dans le club ou le soutiennent, de trouver une activité appréciée, socialisante et de préservation de la santé.

Le recrutement d'un éducateur ou d'une éducatrice sportive a pour but d'améliorer la qualité du contenu des séances, mais il doit aussi être envisagé comme une possibilité d'aider les dirigeants bénévoles au quotidien, de concourir à la structuration du club, de ses projets, de ses finances, de son accueil, de son fonctionnement, de son rayonnement.

Outre les raisons qui sont propres à l'association elle-même, la démarche de recrutement s'inscrit dans un contexte fédéral particulier à double titre. Elle



doit en effet chercher à s'articuler en complémentarité avec les deux programmes récents que sont le déploiement de 162 conseillers techniques de clubs (CTC) au titre de la réforme de la formation de la FFR et des apprentis de Campus 2023 du GIP France 2023.

Les 162 CTC sont certes salariés des ligues régionales, mais ils travaillent quotidiennement au plus près des plus de 1 900 clubs affiliés. À l'exception notoire d'une région, les ligues ont malheureusement peu élargé aux aides à l'emploi pour ces postes déployés sur absolument tout le territoire national, découpé en bassins en moyenne d'une dizaine de clubs ainsi accompagnés. Cette volonté politique forte de prise en charge mutualisée des emplois par les instances fédérales permet à tous les clubs, même ceux qui pour des raisons budgétaires ou « culturelles » de réticence à l'embauche n'ont pas capacité à salarier une personne, de bénéficier des compétences d'un professionnel spécialiste du rugby et de la vie associative.

Ces 162 CTC s'intègrent dans une architecture placée sous égide fédérale. Sous l'autorité fonctionnelle du DTN ils sont, par délégation, managés par 8 directeurs techniques (DTL) et 29 conseillers techniques de ligues (CTL), soit agents de l'État soit salariés de la FFR. Un double accompagnement (technique et administratif) dote les dirigeants de Clubs de moyens sans précédent pour bâtir des projets à long terme et faire de la pratique du Rugby un véhicule de formation de Citoyens plus éclairés. Renverser ainsi le paradigme et faire de l'apprentissage sportif un outil et non plus une finalité, avec l'effet rebond positif de fidéliser davantage nos licenciés et donc in fine de former mieux et plus de joueuses et de joueurs.

Cet effort sans précédent et très atypique ne saurait suffire pour répondre à la totalité des besoins des clubs. Il est ainsi recommandé de soutenir tous les clubs et comités départementaux qui cherchent à démultiplier les effets de la présence des CTC ou des apprentis de Campus 2023 par l'embauche d'un salarié en CDI à temps plein.

L'accompagnement par le CTC et d'une manière plus générale par le comité ou la ligue, avec le soutien et l'analyse des services de l'État, doit permettre au club

- d'identifier la nature des projets, partenariats et prestations qu'il entend développer grâce à l'emploi ;
- de construire un modèle de pérennisation de son financement une fois les aides publiques terminées.

Le déploiement des CTC s'est parfois traduit par le recrutement par la ligue d'un salarié travaillant jusqu'alors au sein du comité départemental ou sur son territoire avec un statut de conseiller technique territorial (CTT). Toutes les initiatives permettant au comité départemental d'embaucher un conseiller technique doivent être étudiées avec soin et soutenues. L'objectif consiste à renforcer l'ensemble des politiques de développement départementales et notamment le lien avec le monde scolaire, la coordination de l'équipe



technique départementale en cohérence avec les travaux de l'ETR ou la formation des premiers niveaux fédéraux en lien avec la ligue. Permettre ainsi au CD de jouer pleinement son rôle d'acteur de proximité pour ses clubs.

Enfin, la direction sportive se mobilise aux côtés du pôle territoires de la FFR pour être permettre d'articuler les stratégies des acteurs en charge du projet sportif territorial (PST) et de ceux en charge du projet sportif fédéral (PSF).

Des référents emplois, directeurs ou conseillers techniques de ligue, ont été mandatés pour ce faire.

Auvergne-Rhône-Alpes	M.	Jérôme	GARDON	jerome.gardon@ffr.fr
Bourgogne-Franche-Comté	M.	Raphaël	BOYE	raphael.boye@ffr.fr
Bretagne	M.	Bertrand	QUIVIGER	bertrand.quiviger@ffr.fr
Centre-Val de Loire	M.	Jean-Pierre	REY	jean-pierre.rey@ffr.fr
Grand Est	M.	Emmanuel	REVERT	emmanuel.revert@ffr.fr
Hauts-de-France	Mme	Amandine	VAUPRE	amandine.vaupre@ffr.fr
Île-de-France	M.	Francis	JOUBERTON	francis.jouberton@ffr.fr
Normandie	M.	Guillaume	COMMEAT	guillaume.commeat@ffr.fr
Nouvelle-Aquitaine	M.	Eric	LAYLAVOIX	eric.laylavoix@ffr.fr
Occitanie	M.	Jean Louis	BOULADOU	jean-louis.bouladou@ffr.fr
Outre-Mer	M.	Frédéric	POMAREL	frederic.pomarel@ffr.fr
PACA - Corse	M.	Olivier	LIEVREMONT	olivier.lievremont@ffr.fr
Pays de la Loire	M.	Sylvain	GADE	sylvain.gade@ffr.fr
Coordination	M.	Jean-Pascal	FABRIS	jean-pascal.fabris@ffr.fr

Le rugby entend plus que jamais permettre à nos concitoyens de retrouver rapidement une vie où chacun a sa place dans le collectif et puisse partager des émotions sans pareil pour nous emmener jusqu'aux événements planétaires de 2022, 2023 et 2024.





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY
3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex
T: +33 (0) 1 69 63 64 65
www.ffr.fr